

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : 01
- Exclus 00

**Objet : Aménagement
modes doux : promesse
de vente parcelle ZE
149**

N° : 2022-42

*publié sur le site
de la commune
le: 09/09/2022
le maire,
Bernard PERRET*



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du 05 septembre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 29 août 2022

Date d'affichage : 29 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mickaël GUÉRIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de cheminement modes doux depuis la salle des fêtes jusqu'au parking du cimetière, la commune a confié à la société EFRConseil la mission de négociation des terrains concernés, qui sont regroupés aujourd'hui sur plusieurs propriétés.

Une promesse de vente a été recueillie le 20 juin 2022 concernant la parcelle ZE 149 de 1 497 m² au prix de 5 000 euros. En contrepartie de cette cession, la commune s'engage à réalisés des travaux selon les conditions particulières définies dans la promesse de vente.

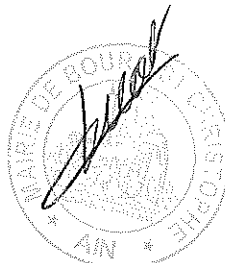
Monsieur le Maire propose de soumettre à délibération du conseil municipal ce de jour cette promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la promesse de vente recueillie le 20 juin 2022 concernant la parcelle ZE 149 selon les conditions particulières définies dans la promesse de vente.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20220905-delib202242-DE
Date de réception préfecture : 08/09/2022